



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/EX(25)/2
14 août 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Vingt-cinquième réunion directive
Genève, 22 septembre 2000

CONTRIBUTION DE LA CNUCED À LA MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT
DE L'AFRIQUE DANS LES ANNÉES 1990 : ACTIVITÉS
DE LA CNUCED EN FAVEUR DE L'AFRIQUE

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1	4
RECHERCHE ET ANALYSE.....	2 - 4	4
A. Examen par le Conseil du commerce et du développement de la contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90	2 - 3	4
B. Rapport sur les pays les moins avancés 2000	4	5
ACTIVITÉS SECTORIELLES.....	5 - 87	5
A. Commerce international.....	5 - 38	5
1. Le Programme intégré CNUCED/OMC/CCI d'assistance technique en faveur de certains pays les moins avancés et d'autres pays africains (JITAP).....	5 - 14	5
2. Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en vue d'aider les pays les moins avancés dans leurs activités commerciales et liées au commerce	15	8
3. Atelier de coordination à l'intention des conseillers principaux des Ministres du commerce des PMA préparatoire à la troisième Conférence ministérielle de l'OMC.....	16 et 17	8
4. Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés	18	8
5. Programme PNUD/CNUCED d'assistance technique à l'Afrique.....	19 - 21	9
6. Autres activités d'assistance en rapport avec le commerce	22 - 23	10
7. Produits de base.....	24 - 28	10
8. Commerce et environnement	29 - 32	11
9. Politique de la concurrence.....	33 - 34	12
10. TRAINFORTRADE.....	35 - 38	12

Table des matières (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
B. Services	39 - 60	13
1. Programme coordonné d'aide dans le secteur des services en Afrique (CAPAS)	39 - 41	13
2. Le programme relatif aux pôles commerciaux.....	42 - 44	13
3. SYDONIA.....	45 - 49	14
4. Transports	50 - 53	15
5. Assurances	54 - 58	16
6. Facilitation du commerce.....	59 et 60	17
C. Dette, gestion de la dette et flux financiers.....	61 - 68	17
1. Club de Paris	61 et 62	17
2. L'initiative PPTE	63	18
3. Programme relatif au système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE).....	64 - 68	18
D. Investissement international et développement des entreprises...	69 - 82	19
1. Investissement	69 - 76	19
2. Développement des entreprises.....	77 - 82	20
E. Programme global CNUCED/PNUD sur la mondialisation, la libéralisation et le développement humain durable	83 - 86	21
F. Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique.	87	22
RELÈVEMENT APRÈS LES CONFLITS ET DÉVELOPPEMENT.....	88 - 90	22
A. Somalie	88 et 89	22
B. Éthiopie.....	90	23

**de la CNUCED à la mise en œuvre du nouveau Programme des Nations Unies
pour le développement de l'Afrique dans les années 90**

2. Au titre de l'ordre du jour de la quarante-sixième session du Conseil relatif à cette question, le secrétariat de la CNUCED a établi un rapport sur l'infrastructure des transports, le commerce et la compétitivité en Afrique, fondé sur ses analyses antérieures de l'économie africaine et ayant pour objet : d'évaluer à quel point les problèmes de transport ont des effets négatifs sur le commerce et la balance des paiements de l'Afrique; d'analyser les facteurs fondamentaux à l'origine des problèmes les plus graves; d'étudier les domaines précis appelant des décisions tendant à résoudre ces problèmes. Une attention particulière a été portée aux options concernant le financement de l'infrastructure de transport ainsi qu'à la nécessité d'une coopération régionale et sous-régionale et aux priorités d'une telle coopération. En conclusion, il était indiqué dans ce rapport que l'augmentation des investissements dans les installations, le matériel et les services constituant l'infrastructure de transport était essentielle pour l'obtention d'un couple dynamique investissement-exportation en Afrique, vu que le transport était un déterminant majeur de la compétitivité. Les délibérations du Conseil du commerce et du développement, auxquelles ont participé des experts, ont débouché sur l'adoption de conclusions convenues relatives à plusieurs

3. Eu égard aux conclusions convenues adoptées par le Conseil à sa quarante-sixième session, le secrétariat de la CNUCED a réalisé une étude sur les flux de capitaux et la croissance en Afrique (UNCTAD/GDS/MDPB/7), dans laquelle il est constaté que la croissance demeure trop irrégulière et trop lente en Afrique pour permettre l'élévation du niveau de vie et l'accroissement de l'épargne intérieure. Comme les apports de capitaux privés, notamment l'investissement étranger direct (IED), sont à la traîne plutôt qu'à la pointe de la croissance, c'est aux capitaux publics qu'il revient de pallier le manque de ressources. Rompre le cercle vicieux d'une croissance faible conjuguée à la pauvreté suppose, entre autres, l'apport soutenu

de ressources financières extérieures d'un montant suffisamment élevé (le double des flux actuels d'aide publique au développement - APD) pour donner à la région l'impulsion dont elle a besoin afin d'accélérer sa croissance et de la maintenir à un niveau plus élevé que dans le passé. Pareille démarche concourrait de deux manières à réduire dans les dix ans la dépendance à l'égard de l'aide : d'abord, l'augmentation rapide du revenu rendrait possible une hausse de l'épargne interne - accroissant par là même le total des ressources susceptibles d'être investies; ensuite, une croissance soutenue ne pourrait qu'attirer des capitaux privés - lesquels viendraient se substituer aux financements publics. Mais si le minimum de ressources requis pour amorcer puis entretenir un tel processus n'est pas apporté, la dépendance à l'égard de l'aide est vouée à se perpétuer. Dans l'étude est en outre engagée une réflexion sur la marche à suivre pour veiller à ce que l'aide induise investissement et croissance, compte tenu des mauvaises décisions de politique prises dans le passé aussi bien avant qu'après les périodes d'ajustement.

B. Rapport sur les pays les moins avancés 2000

4. Dans la première partie du rapport sur les pays les moins avancés 2000 est décrit le nouvel environnement décisionnel s'étant instauré dans les PMA consécutivement des programmes d'ajustement dans les années 90. On y dégage en outre les tendances du développement dans les années 90 compte tenu des buts de la Déclaration de Paris et du Programme d'action pour les années 90. Dans la deuxième partie est abordée la question du financement du développement dans les PMA, l'accent étant mis sur les mesures internationales en cours d'adoption dans les domaines de l'allégement de la dette, de l'APD et du commerce international en vue de soutenir le développement des PMA. On s'y emploie de plus à déterminer à quel point ces mesures se renforcent mutuellement, en particulier dans l'optique du développement des capacités productives des PMA.

A. Commerce international

1. Le Programme intégré CNUCED/OMC/CCI d'assistance technique en faveur **1**

5. Le Programme intégré a pour objectifs : la mise en œuvre d'une série d'activités corrélées destinées à accroître la capacité des pays à mieux appréhender les Accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et leurs incidences en termes de développement pour chaque pays bénéficiaire, notamment en ce qui concerne les négociations commerciales; l'adaptation du cadre décisionnel et réglementaire aux Accords de l'OMC; le renforcement de la capacité des pays à tirer parti des Accords de l'OMC en accroissant leurs facultés exportatrices.

¹ Les pays bénéficiaires sont : le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Kenya, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie et la Tunisie.

6. Depuis l'établissement du précédent rapport, le total des contributions au Fonds commun d'affectation spéciale du Programme versé par 13 pays donateurs² s'est élevé à 8,2 millions de dollars des États-Unis, alors que le montant estimatif des besoins est de 10,3 millions de dollars. Le Fonds commun est géré par le Centre du commerce international (CCI), sous la surveillance d'un comité directeur composé des représentants des pays donateurs, des pays bénéficiaires et des secrétariats du CCI, de la CNUCED et de l'OMC.

Produits/Impact

7. L'assistance fournie en 1999 au titre du Programme intégré s'est montée à un peu moins de 3 millions de dollars. La décentralisation du Programme à l'été et à l'automne de 1999 ainsi qu'une association accrue des pays partenaires aux diverses activités menées à l'échelon local au titre du Programme ont concouru à un accroissement du taux d'exécution. S'ajoutant au soutien qu'elle apporte en collaboration avec le CCI et l'OMC pour faire face à la lourde charge administrative liée aux activités menées au titre du Programme intégré, la CNUCED a joué un rôle moteur pour faciliter les activités décrites ci-après ou y a participé.

8. Des colloques préparatoires à la Conférence ministérielle de Seattle de l'OMC ont été organisés dans sept pays³. Ces colloques ont constitué un jalon important dans le déroulement du Programme en ce qu'ils ont contribué à préparer les pays concernés à la Conférence. La CNUCED a réalisé sept monographies de pays évaluant l'impact du système commercial multilatéral sur l'économie nationale. Ces colloques nationaux ont rassemblé des représentants de toutes les parties prenantes : fonctionnaires nationaux, parlementaires, représentants du secteur privé, représentants d'organisations non gouvernementales et universitaires. Nombre des participants ont estimé que de tels colloques pouvaient grandement favoriser l'instauration d'un consensus national sur le commerce et les questions de développement connexes.

9. La CNUCED a fourni des ordinateurs et des accessoires à quatre pays bénéficiaires du Programme intégré (Ghana, Kenya, République centrafricaine -Unie de Tanzanie et Ouganda) pour leur donner les moyens de se doter de centres de référence sur le système commercial multilatéral à l'intention des universitaires et des chercheurs. Les directeurs de ces centres ont été formés par un expert du CCI.

10. Au titre du Programme, une session spéciale de formation sur le SYDONIA a été organisée au Centre informatique de la CEDEAO à Lomé (Togo) en septembre-octobre 1999 à l'intention de six fonctionnaires des douanes (trois du Bénin et trois du Burkina Faso). Cette session était destinée à faciliter le passage de ces pays à des versions plus avancées du logiciel SYDONIA.

11. Un site Web du Programme intégré (jitap.org) a été monté conjointement par l'OMC, la CNUCED et le CCI, ce dernier en assurant la gestion. Un mécanisme électronique de communication et de discussion appelé à faire partie intégrante de ce site Web a été mis au point

² Les pays donateurs sont : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, la Finlande, la France, l'Irlande, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse.

³ Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Kenya et Ouganda.

et testé avec succès. Les travaux relatifs à ce mécanisme, qui sera géré par le CCI, s'achèveront

12. Au début de 1999, l'équipe chargée de la gestion du Programme intégré a fait procéder à un bilan du processus de fonctionnement du Programme intégré (ayant abouti à l'élaboration d'un rapport communiqué aux membres du groupe directeur en juillet 1999), qui a mis en évidence certains problèmes nuisant à la bonne exécution et à la viabilité du Programme et a donné lieu

la formulation de propositions de solution, à savoir principalement : i) décentralisation du Programme à Genève et sur le terrain; ii) apport concomitant aux pays de l'appui financier requis d'urgence pour assurer la mise en œuvre d'activités à l'échelon national, telles qu'une action de formation et de sensibilisation concernant le système commercial multilatéral. À la fin de juillet 1999, une mission sur le Programme intégré a été dépêchée en Afrique pour mener des consultations sur les solutions envisageables avec les agents de coordination et les différents organismes de contrepartie. Le rapport sur l'examen du déroulement du processus a servi de support à ces négociations. Une question clef a été mise en évidence lors des entretiens - le manque de soutien financier dont souffrait le Programme intégré, qui ne permettait pas de mener des activités de formation et autres activités relatives au système commercial multilatéral. Les agents nationaux ont estimé à la quasi-unanimité qu'il fallait remédier intégralement et immédiatement à ce problème pour atteindre les objectifs assignés au Programme intégré. Les membres de la mission ont constaté qu'aucun des pays n'était en position de financer les programmes nécessaires de formation et de sensibilisation relatifs au système commercial multilatéral. En outre, la plupart des pays, en particulier les PMA, étaient dans l'incapacité de mettre en route efficacement les processus OMC/interinstitutions ou de prendre en charge toutes les dépenses de fonctionnement.

13. Cette mission a permis de déterminer que, pour l'ensemble du Programme, une somme de l'ordre de 500 000 dollars était requise d'urgence pour lancer un certain nombre d'initiatives nationales et était susceptible d'être obtenue grâce à des économies dans le cadre d'une approche catégorielle. Dans le souci de gagner du temps et de donner une impulsion sans porter atteinte aux prérogatives dont le groupe directeur est investi en vertu des statuts du Fonds commun
organismes sont convenus de plafonner le financement initial à hauteur de la moitié de ce montant, correspondant à environ 3 % du coût moyen des projets. Accompagnés de directives quant aux activités précises à mener, ces
disposition en 1999 par l'intermédiaire des bureaux locaux du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le pouvoir d'approbation appartenant aux coordonnateurs régionaux. Il ressort de l'information en retour obtenue du terrain que la planification et la mise en route des activités nationales dans les domaines concernés ont débuté mais ne se déroulent pas dans tous les cas au rythme escompté.

14. Un soutien supplémentaire aux fins de facilitation pourrait s'imposer pour aider les pays partenaires à définir des activités locales de formation et de sensibilisation en synergie avec d'autres activités relevant du Programme intégré. Tous ces aspects ainsi, plus généralement, que les possibilités et objectifs en matière de renforcement des capacités appellent un réexamen prenant en considération les activités du Programme présentant des interactions et se confortant mutuellement. En outre, il est prévu d'analyser les méthodes suivies actuellement dans certains domaines du Programme intégré revêtant une importance déterminante pour le renforcement

et à un nouveau cycle de négociations.

4. *Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés*

18. Au titre des préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, trois réunions préparatoires d'experts - dont deux respectivement à l'intention

des PMA africains francophones et anglophones - devaient se tenir vers la fin de 1999 sur le thème de l'intégration accélérée des PMA au système commercial international.

5. Programme PNUD/CNUCED d'assistance technique à l'Afrique

19. Le "module procédure accélérée" sur l'appui aux négociations multilatérales en cours, relevant du programme du PNUD pour le renforcement des capacités en matière de commerce et de développement en Afrique, a été mis en route en juin 1999 en vertu d'un accord conclu par la CNUCED et le PNUD. Un montant de 1,3 million de dollars a été versé à la CNUCED par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets aux fins de la mise en place des services et facilités prévus dans le cadre de ce module, qui a pour finalité de fournir aux gouvernements africains et aux autres parties prenantes une assistance décisive en temps voulu pour leur donner les moyens de définir des mesures stratégiques et proactives de politique commerciale ainsi que les objectifs connexes de négociation. Les négociations visées sont celles en rapport avec la troisième Conférence ministérielle de l'OMC et les négociations futures, ainsi que les négociations devant déboucher sur l'instrument appelé à remplacer la Convention de Lomé.

20. Au titre de ce programme, un certain nombre d'ateliers sous-régionaux ont été organisés avec les groupements sous-régionaux concernés à savoir : les États membres du COMESA (Harare, Zimbabwe, 16-20 août 1999); les États membres de la CEDEAO (Abuja, Nigéria, 23-27 août 1999); les États membres de la SADC (Le Cap, Afrique du Sud, 30 août - 3 septembre 1999); les États membres de la CEEAC (Libreville, Gabon, 25-29 octobre 1999). Ces ateliers ont rassemblé des hauts responsables et des négociateurs commerciaux (en poste dans les pays concernés, à Genève ou à Bruxelles) s'occupant des questions commerciales sous-régionales et multilatérales et de la Convention de Lomé. L'encadrement a été assuré par des experts de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), de la Communauté économique africaine (CEA), de la CNUCED et du PNUD. Un appui consultatif aux fins de l'évaluation des propositions relatives aux négociations commerciales a en outre été fourni à des négociateurs commerciaux de pays africains en poste à Genève aux derniers stades du processus préparatoire à la troisième Conférence ministérielle de l'OMC. Trois études sur des secteurs commerciaux clefs revêtant de l'importance pour les pays africains sont par ailleurs en cours de réalisation au titre de ce programme, dans le prolongement de la réunion régionale pour l'Afrique sur un agenda positif tenu en Afrique du Sud (Pretoria, 29 juin - 2 juillet 1999) en coopération avec l'OUA et la CEA.

21. Parmi les travaux futurs prévus au titre de ce programme figure une action visant à préparer les pays et organisations commerciales régionales de l'Afrique à une participation proactive et efficace aux négociations devant être consacrées à l'agriculture, aux services et aux -Seattle. De plus, il est envisagé d'organiser des ateliers pour les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et de la Communauté de l'Afrique de l'Est dans le cadre du Programme coordonné d'aide dans le secteur des services en Afrique (CAPAS) en prévision des futures négociations de l'OMC sur les services. Il est également prévu d'organiser des ateliers pour les négociateurs commerciaux des pays africains en poste à Bruxelles et des négociateurs des pays des Caraïbes et du Pacifique au sujet des CP-UE ainsi qu'à l'intention des négociateurs africains sur la politique de la concurrence et des investissements dans le contexte de l'examen des mesures concernant

les investissements et liées au commerce, le commerce et l'environnement, la technologie et d'autres questions en émergence.

6. *Autres activités d'assistance en rapport avec le commerce*

22. En collaboration avec la Banque islamique de développement, la CNUCED a réalisé trois études relatives respectivement à : l'Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce (MIC); l'Accord sur l'agriculture; l'Accord général sur le commerce des services (AGCS). Ces études ont servi de documents de base à la réunion consultative de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) tenue en octobre 1999, à laquelle ont participé des représentants des 53 États membres de l'OCI (dont beaucoup sont des pays d'Afrique), de la Chambre islamique de commerce et d'industrie, de l'OMC et de la CNUCED, dont les conseillers ont présenté les trois études. La réunion s'est penchée sur les grandes questions présentant de l'intérêt pour les États membres de l'OCI en rapport avec les domaines susceptibles de faire l'objet de négociations commerciales à l'avenir, ainsi que sur certaines questions figurant dans le programme incorporé de l'OMC.

23. En collaboration avec le Gouvernement zimbabwéen et le PNUD, la CNUCED a consacré une étude à l'impact de l'Accord de l'OMC et d'autres accords commerciaux sur l'économie et le commerce extérieur du Zimbabwe, ainsi que six monographies concernant respectivement la mise en œuvre et le respect des Accords de l'OMC, les besoins dans l'optique de l'adaptation de la législation nationale, la politique tarifaire, l'industrie textile et le secteur agricole.

7. *Produits de base*

24. La CNUCED a élaboré un projet de cadre opérationnel d'action pour la diversification des économies africaines, qui a été soumis à la réunion du Groupe d'experts ad hoc sur le réexamen de la question de la diversification des économies africaines dans le nouveau contexte mondial, York du 22 au 24 novembre 1999 par le Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés (Département des affaires

Ce cadre a été modifié compte tenu des délibérations de cette réunion et sera présenté à la session du Comité directeur de l'Initiative spéciale en faveur de l'Afrique à l'échelon Unies. Son caractère novateur réside en ce qu'il : introduit une classification des pays africains les différenciant en fonction de leurs besoins en termes de diversification; pose expressément certains principes et définit une stratégie prévoyant une succession logique d'activités; précise les divers stades critiques auxquels une action est susceptible de s'imposer; fournit des indications sur les responsabilités respectives des différents acteurs et parties prenantes ainsi que sur leur interaction. Ce cadre constitue en outre un point de repère en fonction duquel formuler des engagements, évaluer les actions menées et les progrès accomplis, et planifier le suivi.

25. Les pays africains seront les principaux bénéficiaires d'un projet interrégional sur le renforcement des capacités aux fins de la diversification et d'un développement reposant sur les produits de base, qui doit être mis en œuvre en 2000-2001 et a pour objectifs : i) de favoriser la diversification horizontale, verticale et géographique de la production et des structures commerciales; ii) d'accroître la capacité des gouvernements à formuler des politiques ciblées, efficaces et échelonnées dans ce domaine; iii) de relever le niveau de compétence des entreprises en les aidant à adapter leurs stratégies commerciales et leur mode de fonctionnement

au cadre commercial postnégociations d'Uruguay; iv) de conforter les liaisons positives entre secteur des produits de base et le reste de l'économie.

26. Un projet relatif à la politique du sucre au Swaziland, axé sur les réalisés grâce à un financement du Fonds commun pour les produits de base et un rapport est en cours d'élaboration pour publication.

27. Le Colloque régional pour l'Afrique sur la libéralisation du commerce et la diversification du secteur agricole s'est tenu à Abidjan les 17 et 18 mai 1999⁴. Les conclusions et recommandations formulées par les participants concernent les domaines suivants de débouchés et obstacles liés au commerce dans l'optique des pays africains tributaires des produits de base, y compris les mesures de soutien intérieures envisageables dans les pays importateurs; les mesures d'appui intérieures en Afrique compte tenu des Accords de l'OMC, notamment les problèmes rencontrés par les pays importateurs nets de produits alimentaires; traitement préférentiel des exportations africaines compte tenu de la libéralisation à l'échelon mondial; questions que les pays africains tributaires des produits de base souhaiteraient inclure dans la prochaine série de négociations sur l'agriculture; possibilité de coopération entre pays africains et avec d'autres régions en développement.

28. En ce qui concerne la gestion des risques et le financement dans le secteur des produits de base, la coopération avec la Banque africaine d'import-export a débouché sur une publication commune sur le financement structuré des produits de base et sur la diffusion à large échelle par la Banque du manuel de la CNUCED sur les risques liés au crédit documentaire auprès des banques africaines. S'agissant de la gestion des risques dans le secteur des produits de base, la CNUCED a engagé, en interaction avec le Ghana, le Kenya et l'Afrique du Sud, une réflexion sur la possibilité de mettre en place de nouvelles bourses de commerce. Les conférences annuelles sur le commerce et le financement du pétrole (celle de 1999 s'est tenue en Namibie et a attiré quelque 180 participants, dont plusieurs ministres) constituent la partie la plus visible des activités menées afin d'améliorer les pratiques dans ce secteur en Afrique.

8. Commerce et environnement

29. Face au vif intérêt manifesté par un certain nombre de pays africains, le secrétariat de la CNUCED porte une attention grandissante à leur situation et besoins particuliers dans le domaine du commerce, de l'environnement et du développement, aussi bien dans ses publications que dans son programme de coopération technique.

30. L'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie participent au projet intitulé "Renforcement des capacités en matière de recherche et d'élaboration des politiques concernant le commerce et l'environnement dans les pays en développement". En collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la CNUCED a participé à l'élaboration d'une étude sur les incidences environnementales des politiques d'ajustement structurel et de la libéralisation du commerce dans le secteur de la pêche (région du lac Victoria). À d'un projet CNUCED/PNUD ayant permis d'étudier les possibilités de remplacer par d'autres cultures d'exportation la production de tabac au Malawi, les autorités de ce pays ont demandé

⁴ Voir TD/B/EX(21)/2, par. 26.

la réalisation de nouvelles activités dans le domaine du commerce et de l'environnement. Parmi ces activités figurent les activités de formation et les dialogues sur les politiques s'inscrivant dans le cadre de TRAINFORTRADE-2000. Une étude sur les normes et le commerce en Afrique australe sera menée dans le cadre d'un projet financé par l'International Development Research Centre.

31. Un projet relatif au renforcement des capacités dans le domaine du commerce et du développement durable en Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso et Mali) devrait être approuvé sous peu dans le cadre de TRAINFORTRADE-2000.

32. Des projets relatifs au renforcement des capacités au Mozambique et dans d'autres pays lusophones d'Afrique (dans un premier temps le Cap-Vert et Sao Tomé-et-Principe) en sont au stade des préparatifs. Dans le cas du Mozambique, des ateliers ont été organisés en juillet et octobre 1999 avec pour objectifs : a) de sensibiliser les pouvoirs publics et la société civile, y compris le monde des affaires, à la problématique commerce-environnement; b) de promouvoir le dialogue sur les politiques aux fins de la définition de politiques; c) d'assurer une formation.

9. *Politique de la concurrence*

33. Au cours de la période à l'examen, la CNUCED a mis en œuvre les activités suivantes dans ce domaine : a) fourniture d'une assistance à la Mauritanie (refonte de la loi sur la concurrence et rédaction de sa version définitive) et à Madagascar (élaboration d'une législation nationale sur la concurrence et la protection des consommateurs, avec notamment l'organisation d'un séminaire national sur le droit et la politique de la concurrence en décembre 1999); b) contribution aux travaux entrepris en vue de définir une approche commune en matière de politique de la concurrence pour les États membres du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA); c) organisation d'un atelier national de formation sur la politique de la concurrence en mai 1999 en Zambie, ayant pour objet de renforcer les capacités et les structures institutionnelles de la Commission zambienne de la concurrence.

34. Un séminaire régional sur la politique de la concurrence, le commerce et le développement a de surcroît été coorganisé à Lusaka par la CNUCED, le COMESA et la Commission zambienne de la concurrence. Son but était d'engager une réflexion sur : les relations entre les objectifs et instruments des politiques en matière d'investissement, de commerce et de concurrence; l'expérience des autres groupements à vocation intégratrice; le rôle de la coopération et de la communication dans le droit et la politique de la concurrence.

10. *TRAINFORTRADE*

35. Les moyens de formation offerts dans le cadre de TRAINFORTRADE ont été renforcés grâce à l'incorporation des techniques modernes d'enseignement à distance. Les cours sur CD-ROM ont été actualisés et adaptés en conséquence. Tout le matériel pédagogique ainsi élaboré réserve une place aux capacités et besoins des PMA et tous peuvent donc en tirer pleinement parti.

36. Des missions ont été effectuées au Bénin, au Burkina Faso, au Cap-Vert, au Mali et au Mozambique afin d'évaluer les capacités existantes d'apprentissage à distance et d'étudier la possibilité d'étendre le bénéfice des programmes et réseaux d'apprentissage à distance

en Égypte, en Éthiopie, au Mozambique, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie et en Tunisie). Dix-huit autres pôles en sont au stade de la faisabilité (en Afrique du Sud, en Algérie, au Bénin, au Botswana, au Burkina Faso, au Cameroun, au Cap-Vert, en Érythrée, au Gabon, en Gambie, au Ghana, en Guinée-Bissau, au Kenya, au Mali, en Mauritanie, à Sao Tomé-et-Principe, au Soudan et en Zambie), mais ne peuvent être constitués en l'absence

SYCUDA-EUROTRACE et financé par l'Union européenne a également été adopté et mis en chantier, en attendant l'approbation du projet régional de suivi (Phase II). Toutefois, le démarrage de la deuxième partie du projet relais a été retardé en raison de la réception tardive des fonds, ce qui a eu une incidence sur l'appui technique que la CNUCED pouvait apporter à un moment crucial aux pays qui utilisent le système.

48. Neuf pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont installé le système. Un nouveau projet régional visant à mener des activités en commun avec le centre informatique de la CEDEAO à Lomé a été lancé. La CNUCED doit aider à installer la version 2.7 et jeter les bases techniques et fonctionnelles du passage à la version 3. Un certain nombre de pays souhaiteront probablement passer à la version 3 le moment venu.

⁵ Voir les paragraphes 5 à 14.

49. En 1999, les pays africains ont reçu une assistance considérable, sous la forme d'un soutien et de conseils techniques, de la part de la CNUCED, soit directement soit en liaison avec les centres d'appui régionaux en place, afin de s'assurer de la compatibilité de leur système avec l'an 2000. Grâce à cette aide et à la coordination mise en place avec les centres régionaux du COMESA et de la CEDEAO, la majorité des systèmes utilisés par les pays n'ont pas été 2000. Toutefois, un certain nombre de pays ont demandé à bénéficier sur place d'une formation plus poussée à la version 2.7, alors que d'autres ont besoin d'une assistance technique pour compléter l'installation de leur système national en raison de la livraison tardive de matériel et de logiciels. Dans le cadre du programme SYDONIA, la CNUCED continuera de fournir ce type d'appui en 2000.

4. Transports

SIAM

50. Le SIAM est un système qui donne des informations opérationnelles et financières visant à accroître la transparence dans le secteur des transports. Les renseignements donnés au chargeur en "temps réel" sur la localisation des marchandises et ceux fournis à la direction des opérations augmentent l'efficacité du réseau de transport. La planification à moyen et long terme des investissements est améliorée grâce aux statistiques globales et aux indicateurs de résultat que le SIAM produit automatiquement.

Produits/résultats/impact

51. En 1999, l'installation du module de suivi ferroviaire RailTracker a démarré au Malawi, au Mozambique et au Zimbabwe, et la mise au point du système central d'information ferroviaire qui, à la fin de 2000, reliera entre eux tous les chemins de fer d'Afrique australe, a commencé. L'interconnexion d'un certain nombre de systèmes nationaux RailTracker est en cours (il s'agit du Malawi, du Mozambique, de la République-Unie de Tanzanie, de la Zambie et du Zimbabwe); ceux-ci seront ensuite reliés par une interface au système SPRINT de localisation -africain. Ce projet est financé par l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) sous l'égide de la Commission d'Afrique australe pour le transport et les communications (SATCC) et de la nouvelle association des chemins de fer d'Afrique australe (SARA).

52. En ce qui concerne l'impact de RailTracker, la Société ferroviaire tanzanienne a réalisé une étude pour mesurer les effets bénéfiques de ce module. Les résultats étaient impressionnants. En effet, entre 1994 et 1999, on a enregistré, en moyenne, une diminution :

- du temps de rotation des wagons, qui est passé de 18 à 13 jours;
- du temps de retenue des wagons dans les terminaux, passé de 8 à 4 jours;
- du nombre de wagons en attente de transfert, passé de 203 à 108 par jour;
- du temps d'immobilisation des wagons étrangers, passé de 28 à 12 jours;
- du temps de transit, passé de 15 à 3 jours.

37 représentants de 33 pays africains;

c) un séminaire destiné aux organismes africains de contrôle des assurances, qui a eu lieu à Pretoria (Afrique du Sud) en juillet, avec la participation de 30 représentants de 17 pays africains.

55. Ces manifestations ont été organisées en coopération étroite avec l'Organisation des assurances africaines, l'Association des autorités africaines de contrôle des assurances et la Conférence interafricaine des marchés d'assurance (CIMA), avec la collaboration de l'Association internationale des organismes de contrôle des assurances. Elles ont reçu l'appui énergique des principaux organes de contrôle des assurances, des pays développés, ainsi que des plus grandes sociétés internationales de réassurance, d'assurance, de courtage et de notation.

56. La CNUCED a organisé à Addis-Abeba (Éthiopie), en octobre 1999, un atelier à l'intention des formateurs et éducateurs spécialisés dans les assurances. Celui-ci a porté sur la constitution d'une association africaine des établissements de formation dans le domaine des assurances et sur l'adoption d'un plan de travail visant à créer un institut africain (virtuel) qui permettrait à tous les établissements de formation de partager leurs ressources et de mettre en place un contrôle de la qualité de l'enseignement dispensé. La CNUCED a aidé à réaliser

⁶ Les pays participants au programme sont les suivants : Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Kenya, Lesotho, Libéria, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République de Tanzanie, Sénégal, Soudan, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

une évaluation des besoins et à lancer un projet sur l'instauration d'un cadre efficace de réglementation et de supervision des assurances en Mauritanie ainsi que des projets visant à mettre en place, en Éthiopie, des établissements de formation spécialisés dans les activités bancaires et les assurances.

57. En mai 1999, la CNUCED a dirigé, à Fez (Maroc), la réunion des assureurs africains garantissant des crédits à l'exportation dans le cadre de la conférence annuelle de l'Organisation des assurances africaines. Les participants ont préconisé l'organisation, en 2000, d'une conférence sur le développement de services d'assurance et d'information en matière de crédit en Afrique.

Impact

58. Depuis le lancement du programme en 1994, 18 pays africains ont profondément remanié leur cadre de réglementation et de surveillance. Le nombre d'organismes de contrôle a augmenté, passant de 8 à plus de 30, les associations régionales professionnelles et réglementaires en activité ont été renforcées et la coopération entre les assureurs s'est développée.

6. Facilitation du commerce

59. Au titre du mémorandum d'accord qu'elle a signé avec le Comité de liaison pour la promotion des fruits tropicaux et des légumes de contre-saison originaires des États ACP (COLEACP), la CNUCED a participé à l'organisation de deux ateliers sur la logistique des produits frais en Afrique de l'Ouest. Une cinquantaine de personnes ont assisté à ces ateliers, qui se sont déroulés au Bénin en 1998 et au Burkina Faso en 1999.

60. En 1999, la CNUCED et la Commission économique pour l'Afrique (CEA) de l'ONU ont coorganisé un atelier sur la facilitation du commerce à Addis-Abeba. Lorsque les informations attendues de la CEA auront été reçues, la CNUCED pourra présenter sous leur forme définitive les résultats de l'atelier et s'occuper de leur diffusion. De plus, des travaux de fond préparatoires à une étude approfondie de la facilitation du commerce en Tanzanie ont été réalisés en coopération étroite avec le CCI.

C. Dette, gestion de la dette et flux financiers

1. Club de Paris

61. Le secrétariat de la CNUCED continue de participer en qualité d'observateur aux réunions du Club de Paris consacrées à la renégociation de la dette bilatérale publique des pays en 1999 et au premier semestre 2000, 11 pays au total ont rééchelonné ou restructuré leur dette publique bilatérale envers des créanciers du Club de Paris. Cinq d'entre eux étaient des pays d'Afrique subsaharienne, à savoir : la Mauritanie, le Mozambique, Sao Tomé-et-Principe, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie. Deux de ces pays étaient les premiers à bénéficier des conditions de Cologne au titre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ) : en mars et avril 2000, la Mauritanie et la République-Unie de Tanzanie ont respectivement obtenu une réduction de 90 % du service de leur dette en valeur actuelle, la quasi-totalité des créanciers choisissant d'annuler purement et simplement les versements venant à échéance pendant la période de consolidation. Le

obtenu une réduction de 90 % dans le cadre de l'accord conclu en juillet 1999 sur l'encours de sa dette avec le Club de Paris au titre de l'initiative PPTE initiale. Suite aux inondations qui ont dévasté le Mozambique au début de l'an 2000, le Club de Paris a décidé de différer tous les paiements dus par ce pays jusqu'au point d'achèvement de l'initiative de 2001). La Zambie (en avril 1999) et Sao Tomé-et-Principe (en mai 2000) ont obtenu un allègement aux conditions de Naples correspondant à une réduction de 67 % du service de leur dette en valeur actuelle. Pour Sao Tomé-et-Principe, il s'agissait du premier accord conclu avec le Club de Paris.

62. En analysant les problèmes de développement et de financement extérieur des pays d'Afrique et en leur fournissant des services consultatifs pour renforcer leurs capacités de gestion CNUCED peut beaucoup aider les pays débiteurs à obtenir un

consultatifs devraient être renforcés par le récent regroupement, au sein d'une même unité administrative, des activités relatives à l'analyse de la dette et du programme SYGADE.

2. *L'initiative PPTE*

63. Le surendettement reste l'un des principaux problèmes auxquels se heurtent les pays d'Afrique. La CNUCED a poursuivi ses travaux de recherche et d'analyse directive sur l'endettement des pays en développement, notamment des pays africains et des pays pauvres très
équipe spéciale créée par le Comité exécutif des affaires économiques et sociales et dirigé par la CNUCED a établi un rapport sur la recherche de solutions aux problèmes d'endettement des pays en développement, publié le 28 mai 1999 et mis à jour en décembre de la même année. Elle y analysait de manière critique l'endettement de ces pays et proposait des mesures pour remédier à leur surendettement au niveau international, notamment grâce à un allègement plus large, plus prononcé et plus rapide de la dette des de l'initiative PPTE renforcée et les appels lancés en faveur d'un allègement accéléré, les retards se sont accumulés. Il est donc indispensable que la communauté internationale élabore des solutions novatrices. Il convient de rappeler qu'à la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), il avait été décidé d'examiner la possibilité d'annuler les dettes jugées non remboursables.

3. *Programme relatif au système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE)*

64. Les activités de la CNUCED relatives à la dette sont renforcées par le système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE), qui est actuellement installé dans 60 endettés. Le programme SYGADE aide non seulement les pays en développement à gérer leur dette, mais contribue aussi grandement à accroître les capacités des pays endettés d'ouvrir des négociations sur leur dette avec leurs partenaires de développement.

65. Le programme SYGADE continue d'être très présent en Afrique, 18 pays ayant adopté son système informatique de gestion de la dette. Pendant la période considérée, trois nouveaux projets y relatifs, financés par les pouvoirs publics, ont été conclus dans la région (en Angola, en Zambie et au Zimbabwe).

66. En outre, depuis le dernier rapport, des missions ont été effectuées au titre du programme d'Ivoire, en Mauritanie, au Rwanda, à Sao Tomé-et-Principe, au Soudan, au Zimbabwe

et en Zambie en vue de dispenser une formation et d'installer le SYGADE. Les services fournis par le programme suscitent un intérêt croissant auprès des gouvernements : des missions d'évaluation des besoins ont été entreprises en Angola, au Gabon, en Guinée et en République centrafricaine.

67. Au Rwanda, des travaux préparatoires portant sur l'analyse de la viabilité de la dette ont réalisés dans le cadre de l'initiative PPTE. Au titre du programme, deux fonctionnaires du Burkina Faso ont été accueillis pour être formés au nouveau système SYGADE et pour créer une interface entre celui-ci et le logiciel budgétaire utilisé par leur pays.

68. Dans le cadre du programme SYGADE, la CNUCED a continué à renforcer les initiatives régionales en collaborant activement aux cours de formation à la gestion de la dette dispensés par le Macroeconomic and Financial Management Institute of Eastern and Southern Africa (MEFMI), établi à Harare, et par le West African Institute for Financial and Economic Management (WAIFEM), situé à Lagos. Elle s'est également employée à accroître l'appui fourni au niveau régional aux pays francophones d'Afrique de l'Ouest et a notamment engagé des négociations avec la Banque des États d'Afrique centrale (BEAC) en vue de dispenser une formation commune en matière de gestion de la dette.

D. Investissement international et développement des entreprises

1. Investissement

69. En ce qui concerne l'investissement en Afrique, la CNUCED a notamment réalisé, en collaboration avec la Chambre de commerce internationale (CCI), une étude des perspectives de l'IED sur ce continent du point de vue des sociétés transnationales, qui complétait les résultats d'une enquête analogue auprès des organismes africains de promotion de l'investissement parue dans le *World Investment Report 1999* de la CNUCED.

70. Les Secrétaires généraux de l'ONU et de la CCI ont lancé une brochure spéciale intitulée "FDI in Africa: Performance and Potential" et établie par la CNUCED qui présente le bilan et les tendances de l'IED en Afrique, analyse les possibilités d'investissement sur ce continent et examine les mesures prises au niveau national et international pour favoriser l'augmentation des flux d'IED à destination des pays africains. À partir de cette brochure, une fiche de synthèse intitulée "Pleins feux sur la nouvelle Afrique" a été produite en coopération avec la CCI, le PNUD et l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI), et largement distribuée, notamment auprès des dirigeants d'entreprises et des organismes de promotion de l'investissement.

71. Le projet visant à réaliser des guides de l'investissement et à renforcer les capacités dans les pays les moins avancés, qui est exécuté en commun avec la CCI, se poursuit. Outre l'Éthiopie, des guides sont en cours d'établissement pour Madagascar, le Mali, le Mozambique et l'Ouganda (phase pilote).

72. Au titre de ses Services consultatifs pour l'investissement et la technologie (SCIT), la CNUCED a organisé des ateliers et des tables rondes consacrés respectivement à la d'un code d'investissement en Gambie et au ciblage d'investisseurs en Ouganda. En décembre 1999, des fonctionnaires lesothans et ougandais se sont rendus en voyage d'étude

auprès de l'organisme jamaïcain de promotion de l'investissement. Au Kenya, la dernière main a été mise à un projet visant à renforcer les capacités du Centre de promotion de l'investissement d'attirer plus facilement des investisseurs étrangers.

73. Des études ont été réalisées sur la législation relative aux investissements en vigueur en Égypte et au Maroc. En juin 1999, des pays arabes d'Afrique ont participé à un atelier au Maroc. En Égypte, suite à l'examen de la politique d'investissement, un programme de formation a été élaboré et des cours sont dispensés à l'intention des diplomates égyptiens. En coopération avec le groupe de la CEA chargé de l'Afrique du Nord, la CNUCED a participé l'organisation d'un atelier sur les possibilités d'investissement dans la région.

74. En coopération avec d'autres organisations multilatérales telles que l'ONUDI et l'AMGI, la CNUCED a permis à des organismes africains de promotion de l'investissement de prendre part aux travaux de l'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement (WAIPA), qui vise à faire connaître les meilleures pratiques et les méthodes ayant fait leurs preuves dans ce domaine. Avec l'aide de la CNUCED, les organismes africains de promotion de l'investissement ont également participé à la Foire internationale des marchés émergents qui s'est mai 1999.

75. L'examen de la politique d'investissement de l'Ouganda a été achevé. Un programme de suivi a été mis en œuvre afin d'identifier les possibilités d'investissement dans le pays. Un examen détaillé de la politique éthiopienne en matière d'investissement, de science et de technologie a été entrepris afin de renforcer la compétitivité des ressources économiques et scientifiques nationales.

76. Une mission de programmation a été entreprise à Djibouti sur la capacité de l'économie du pays à attirer des investisseurs.

2. Développement des entreprises

77. Comme il a été signalé en 1999, le projet pour le renforcement de la participation des femmes chefs d'entreprise dans les PMA a considérablement progressé. Deux séminaires ont été juillet 1999, l'un pour le Burkina Faso et l'autre à l'intention de 13 pays d'Afrique de l'Ouest.

78. Le Programme de développement de l'esprit d'entreprise (EMPRETEC) de la CNUCED est un programme intégré de renforcement des capacités favorisant la création de structures d'appui durables qui aident les entrepreneurs prometteurs à créer des petites et moyennes entreprises (PME) novatrices et compétitives sur le plan international, et contribuant ainsi au développement d'un secteur privé dynamique. Des projets EMPRETEC sont actuellement exécutés au Botswana, en Éthiopie, au Ghana, au Maroc, au Nigéria et au Zimbabwe.

79. Dans le domaine du développement de l'esprit d'entreprise, la coopération de la CNUCED avec le PNUD s'inscrit dans le cadre de l'Initiative "Entreprise Africa" lancée par le Bureau du PNUD pour l'Afrique. En Éthiopie, avec l'assistance de la CNUCED, un conseil consultatif a été mis en place et le personnel de Enterprise Ethiopia est dorénavant au complet. Au Maroc, la CNUCED a aidé l'Office de la formation professionnelle et de la promotion du travail (OFPPT) à mettre en valeur les compétences nécessaires en matière de gestion et de formation

cours, deux expériences pilotes seront lancées en Afrique et en Amérique latine.

81. Les autres activités de la CNUCED en matière de développement des entreprises sont exécutées dans le cadre du programme relatif aux centres pour l'innovation et le développement des entreprises, qui constituent un nouveau réseau d'organismes chargés de stimuler l'innovation technologique dans les entreprises industrielles et de favoriser le développement de réseaux d'innovation entre les entreprises et entre ces dernières et les établissements locaux produisant des connaissances. La Côte d'Ivoire, le Ghana, la République-Unie de Tanzanie, le Zimbabwe participent à la phase pilote du programme. Des centres ont été créés à Kumasi (Ghana) et Harare (Zimbabwe).

82. En 1999, des enquêtes sur les besoins des PME en matière de comptabilité ont été menées au Botswana, au Cameroun, au Kenya et au Maroc par le biais du réseau d'experts du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication (ISAR). Elles font partie intégrante d'une étude générale dont le Groupe de travail session. Après avoir examiné cette étude et après consultations, le Groupe de travail devrait formuler des directives sur la comptabilité des PME qui devraient aider ces dernières à renforcer leurs capacités dans le domaine considéré. Ces directives pourraient être particulièrement intéressantes pour les pays africains, les PME étant généralement prédominantes dans leur économie.

E. Programme global CNUCED/PNUD sur la mondialisation, la libéralisation et le développement humain durable

83. Au titre de ce programme, trois études évaluant l'impact de la mondialisation sur le développement économique, social et humain et les mesures à prendre pour gérer l'intégration l'économie mondiale dans l'optique d'un développement humain durable ont été réalisées au Botswana, au Malawi et au Zimbabwe. Des ateliers nationaux ont été organisés entre 1999 et avril 2000.

84. Constatant que les bienfaits de la mondialisation ont jusqu'à présent été répartis de très inégale, toutes les études ont souligné la nécessité d'une plus grande cohésion et compatibilité entre les politiques de libéralisation économique et celles visant à promouvoir le développement social et humain.

85. Ces études ont permis de créer, dans certains pays, une unité de vues entre les acteurs du développement (pouvoirs publics, secteur privé, établissements de recherche et organisations non gouvernementales) sur l'évaluation des résultats obtenus en matière de développement. Les ateliers nationaux organisés dans chaque pays pour favoriser le dialogue entre les différentes parties prenantes ont aidé à identifier les problèmes que posera l'intégration dans l'économie mondiale et les domaines où un renforcement des capacités est nécessaire pour mieux les

86. Le Dialogue sur la politique régionale africaine (Windhoek, Namibie, 8-10 mai 2000) a été la dernière des trois manifestations organisées en Amérique latine, en Asie et en Afrique, qui devaient examiner le bilan régional de la mondialisation et les stratégies de développement suivies dans chaque région, afin de promouvoir l'incorporation des objectifs de développement humain durable dans les processus économiques d'intégration des pays en développement. Les représentants des milieux universitaires, des milieux d'affaires, des pouvoirs publics et des organisations non gouvernementales des pays de la région ont été très nombreux à participer à ces trois dialogues, qui étaient organisés par une ONG sise à Genève, le Centre international de commerce et de développement durable, dans le cadre du Programme global.

F. Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique

87. Les activités entreprises au titre du Programme intégré CNUCED/OMC/CCI d'assistance technique en faveur des pays les moins avancés et d'autres pays africains, du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des PMA et du programme d'assistance technique PNUD/CNUCED pour l'Afrique ont toutes été portées à l'attention du secrétariat de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique. Le Secrétariat de l'ONU les a portées à l'attention du Comité du programme et de la coordination. En outre, la CNUCED a rendu compte à la neuvième session du Comité directeur de l'Initiative spéciale du projet de cadre opérationnel d'action en faveur de la diversification des économies africaines. Il a été décidé que la CNUCED convoquerait une réunion des organismes intéressés afin d'évaluer les modalités d'application du projet de cadre opérationnel au niveau des pays et des sous

RELÈVEMENT APRÈS LES CONFLITS ET DÉVELOPPEMENT

A. Somalie

88. Le projet relatif à l'efficacité portuaire et commerciale aux fins du redressement économique de la Somalie a démarré en avril 1998 et devrait s'achever à la fin de l'an 2000. Les activités y relatives sont actuellement concentrées dans le nord du pays et bénéficient à 35 % environ de la population. Le projet s'inspire des activités entreprises depuis 1993 dans le sud du pays. Les projets de la CNUCED en Somalie ont été essentiellement financés par le PNUD et par d'autres donateurs. L'Union européenne et la Suède ont également contribué à stabiliser les dépenses à un montant d'environ un million de dollars des États-Unis par an. L'objectif est de favoriser la réconciliation nationale et d'aider à administrer la Somalie.

89. En 1999, au titre du programme de développement du secteur privé et du commerce en Somalie, la CNUCED a parrainé avec l'Union internationale des télécommunications et le PNUD deux ateliers sur le secteur des télécommunications. Les exploitants somaliens de télécommunications ont jeté les bases de futurs travaux en adoptant un mémorandum d'accord sur la mise en place d'un cadre réglementant le secteur. Des activités ont également été entreprises dans d'autres secteurs, notamment sous la forme d'une assistance aux exportateurs de viande congelée, aux entreprises de transfert de fonds et aux exploitants de lignes aériennes.

B. Éthiopie

90. Le projet mentionné plus haut permet également d'aider à résoudre les problèmes par les nouveaux itinéraires de transport empruntés en raison des conflits régionaux. Les marchandises et l'aide humanitaire destinées à l'Éthiopie sont actuellement acheminées par Djibouti. Elles commencent également à passer par Berbera (en Somalie). Une étude des transports en transit a été réalisée : elle soulignait la nécessité d'améliorer la liaison routière entre Berbera et l'Éthiopie, de reconstruire les ponts détruits sur cet axe et de rationaliser les contrôles à la frontière et sur les routes pour accélérer les échanges.
